

PRINCIPAUX CONCILES.

avoient, mais qu'ils n'en prendroient plus à l'avenir.

Concile de Rome, 1076, le premier où l'on ait attenté à la souveraineté des princes. Henri IV, roi de Germanie, y fut excommunié, anathématisé, privé de son royaume, & ses sujets absous du serment de fidélité.

Assemblée de Forcheim en Franconie, 1077, où Rodolfe, duc de Suabe, fut élu roi, à la place de Henri IV.

Concile de Rome, 1079. Bérenger, en présence de 150 évêques & de Grégoire VII, y fit profession de la foi de l'Eglise sur l'eucharistie, contre laquelle il écrivit encore, dès qu'il fut de retour en France.

Concile de Rome, 1080. Rodolfe qui venoit de remporter la victoire sur Henri, fut déclaré le vrai roi; & Henri fut excommunié de nouveau, & déposé du royaume.

Concile de Burgos, 1080. Le Roi Alphonse VI y fit substituer l'office Romain à l'office Gothique ou Mosarabique, nonobstant même le duel qui avoit été ordonné à ce sujet, & où le champion de l'office Gothique avoit eul'avantage sur celui du Romain.

Concile de Quedlimbourg en Saxe, 1085, en présence d'Herman de Luxembourg, donné de nouveau pour rival à l'Empereur Henri IV. On y exalta d'une manière exorbitante la puissance pontificale; on y anathématisa l'Antipape Guibert, avec onze autres prélats, évêques ou cardinaux; on y déclara nulles, quant aux effets, toutes les ordinations faites par les excommuniés; on y ordonna rigoureusement la continence à tous les clercs constitués dans les ordres majeurs; on y interdit l'usage des œufs & du fromage pendant le carême.